

INTRODUCTION

Au 5^{ème} siècle avant Jésus Christ, Hérodote, est un des fondateurs du discours sur l'Europe, avec Hippocrate. La question majeure qu'il pose, entre un débat sur les frontières et un long développement sur les Scythes, est celle de la place et de l'étendue de notre continent dans un monde tripartite divisé entre l'Europe, l'Asie et la Libye. Aujourd'hui, les frontières de l'Europe ne sont toujours pas fixées et elles font toujours l'objet d'enjeux avec la question de la possible appartenance à l'Union Européenne de nouveaux Etats.

Le mot « Europe » trouve sa source dans la mythologie¹, puisqu'il est le nom d'une reine dont s'éprit le Dieu des Dieux. Zeus enleva la fille d'Agénor², roi de Phénicie, pour la conduire en Crète et s'unir à elle. C'est en souvenir de celle qui, par amour de Zeus, quitta sa Phénicie natale pour un lointain pays inconnu que les Anciens accordèrent le nom d'« Europe » à une des quatre parties du Monde. Zeus et Europe eurent trois enfants, dont deux, Rhadamante et Minos, sont chargés aux Enfers de juger les âmes des morts et de leur assigner le séjour maudit du Tartare ou celui, bienheureux, des Champs Elysées. Or, la vie terrestre de Minos fut marquée par des excès et des actes de cruauté et Rhadamante serait lui l'auteur de la loi du Talion. Malgré cela, leur réputation de justice et de sagesse leur valut cet honneur, dont on peut se demander s'il n'est pas un des premiers symboles de corrélation entre les concepts de droit positif et de droit naturel. Europe symbolise la séparation, l'opposition constructive de la Grèce centrale aux temps homériques aux îles de la mer Egée et au Péloponnèse.

L'Europe, espace géographique ou espace de civilisation ? L'Europe, modèle économique ou un projet politique ? L'Europe, nouvelle réalité historique ou une pensée philosophique ? Le sujet est toujours d'actualité au moment de l'élargissement à l'Est de l'Union européenne, avec le traitement de la question turque et du processus d'adhésion final admis au dernier sommet de Copenhague des 12-13 décembre 2002. L'Europe est une réalité physique, une

¹ « Cadmus ou la quête de l'Europe », Denis de Rougemont, 1961

réalité territoriale, une réalité en mouvement. La conception de la frontière est dépassée par le projet politique d'une Union fondée sur des valeurs communes. L'élargissement de l'Union Européenne est aussi en concurrence avec celui de l'Alliance Atlantique, l'Europe n'assure toujours pas seule la sécurité de ses frontières, et un déséquilibre persiste dans les relations avec les Américains. Malgré cela l'Europe se développe, avance et réforme ses institutions pour être prête à assurer les nouveaux défis du 21^{ème} siècle.

² Fils de Poséidon

1. L'ASPECT HISTORIQUE ET GEOGRAPHIQUE DES FRONTIERES

Le terme d'Europe paraît avant tout géographique, mais la difficulté de lui attribuer au cours du temps des frontières constantes, suggère que ce terme a aussi un contenu historique et culturel. L'Europe est une terre privilégiée pour l'habitat humain, une région à pénétrer où les races les plus variées se sont mêlées et la civilisation a souvent profité de ces rencontres.

Afin de caractériser précisément l'Europe, la première étape est de faire appel à la géographie naturelle contrariée par la géographie politique. Puis il est nécessaire d'examiner la géographie religieuse et culturelle, qui offre certainement une autre frontière à l'identité géographique de l'Europe. L'Europe contient de nombreuses frontières héritées de son histoire.

1.1 La géographie naturelle

La recherche de l'identité géographique de l'Europe invite d'abord à considérer la géographie physique. L'aire géographique n'est pas unanimement acceptée suivant les points cardinaux et des réalités politiques viennent contrecarrer les cas où les frontières paraissent évidentes.

Les limites de l'Europe résultent d'une histoire où il a fallu composer avec la géographie. L'Afrique et L'Amérique sont elles clairement délimitées par leurs côtes ; l'Europe n'est à priori pas un continent ; ce n'est que la pointe d'un vaste ensemble spatial qui apparaît comme un continent unique : l'Eurasie.

Du côté Ouest, la présence de la mer paraît offrir des frontières incontestables. Pourtant, les discussions sont nombreuses pour savoir dans quelle mesure la Grande-Bretagne est européenne. Après avoir été soumise par Guillaume le conquérant, l'Angleterre n'est jamais parvenue à s'agrandir durablement sur le continent. Encouragée par l'évolution des techniques de navigation, elle est allée chercher dans le grand large d'autres frontières. La réussite de son essor colonial a diminué son intérêt pour l'Europe continentale jusqu'au moment où la décolonisation lui a rappelé qu'elle était une île européenne.

Le Portugal a aussi connu une évolution semblable. Il a longtemps vécu l'esprit de découverte et d'aventure en Amérique, en Afrique et en Asie. Après la

révolution des « Œillets » de 1974 et à la fin de la décolonisation, le Portugal retrouve la plénitude de sa dimension européenne.

Au sud-est de l'Europe, la question des peuples du Caucase demeure. Certes, la zone axiale de cette montagne est généralement considérée par la géographie physique comme la limite entre l'Europe et l'Asie, ce qui conduit a contrario à inclure sans réticence toute la Russie occidentale et l'Ukraine en Europe. La Georgie a une façade sur la Mer Noire et l'Arménie était aussi un territoire dominé par les européens selon les périodes, il faisait partie des provinces, des clients ou des vassaux de l'Empire Romain. L'Arménie devenue indépendante en 1991 est l'héritière d'une histoire qui a constamment mis son territoire en butte aux pressions de ses voisins : première nation chrétienne de l'Histoire, le dernier roi d'Arménie, Léon VI de Lusignan, était français.

La Georgie, dont l'orthodoxie est la principale religion, fut elle isolée de la chrétienté occidentale après la prise de Constantinople mais elle n'eut de cesse de se tourner vers l'Occident.

A l'Est, les monts Oural ne constituent pas une frontière « naturelle » très impressionnante entre la « Russie d'Europe » et la Sibérie asiatique. Ils culminent à une altitude de 1800 mètres et n'ont pas joué un rôle important dans l'organisation de l'empire Russe.

Dans une définition étroite de la géographie, l'Europe va de Brest à Brest-litovsk. Le cas de cette ville montre la complexité du problème des frontières de l'Europe. C'est une ville dont l'histoire politique est mouvante : annexée par les Russes en 1795 à la Pologne, par les Allemands en 1915-1921 et en 1941-1944, puis lors de son rattachement à l'URSS. Aujourd'hui, Brest-litovsk n'appartient plus politiquement à la Russie, mais n'est pas redevenue polonaise car elle fait partie d'un nouvel Etat indépendant depuis le 3 juillet 1991, la Biélorussie.

La frontière méridionale de l'Europe est donnée par la mer Méditerranée, la mer « blanche » des arabes mais le cas de certaines îles pose problème. Malte fait bientôt partie de l'Union Européenne ; située à 300 km de l'Afrique et à 100 km de la Sicile, elle a été marquée par les influences phéniciennes et

arabes. Chypre est située à 65 km de la Turquie sera aussi un Etat européen en 2004. Là encore c'est l'histoire, beaucoup plus que la géographie, qui donne son appartenance à l'Europe. Dans une perspective braudélienne³, l'Europe est aussi le continent le plus pénétré par la mer, celui où elle a joué un rôle historique essentiel.

1.2 La géographie culturelle et religieuse

A défaut de pouvoir s'appuyer sur la géographie naturelle, l'Europe peut aussi s'identifier par sa géographie culturelle et religieuse.

Les villes européennes, offrent toujours le même air de famille, la présence de signes chrétiens, un urbanisme caractéristique, les héritages d'une histoire commune et de valeurs religieuses partagées.

Autre signe, la construction des palais, la réalisation de copies du château de Versailles dans toute l'Europe,

La présence partout en Europe d'objets d'origine grecque ou romaine, des collections de peinture de mobilier et d'objets d'art de différentes régions montre les échanges permanents entre les peuples européens.

Les Cisterciens font partie des premiers à essaimer au travers de l'Europe à partir de Bernard de Clairvaux, ils bâtissent des monastères, ils développent la vie spirituelle et religieuse.

Les Universités se développent dans les villes en expansion, instaurant un certain nomadisme et une république des lettres. Plus de 1400 universités existent en Europe au Moyen-Age, ce qui permet la transmission des savoirs, la rencontre des idées et des hommes. L'imprimerie, le passage du manuscrit au livre permit l'essor de l'humanisme et l'accès au plus grand nombre des écrits.

Les Lumières : « quelle délimitation faire au Lumières ? l'usage public de notre raison doit toujours être libre, et lui seul peut répandre les Lumières parmi les hommes⁴ ». C'est l'Europe de la circulation des idées, des comportements intellectuels. C'est dans le Nord de l'Europe que se développent la science, la littérature, la philosophie et la révolution

³ De Fernand Braudel, dans son étude de la Méditerranée et du monde méditerranéen

⁴ Kant

industrielle⁵. Seule de tous les arts, la musique semble avoir gardé une affinité avec le Catholicisme qui rayonne principalement à partir de l'Italie et de l'Autriche. Mozart, est le prototype de l'euro péen, de l'éternel voyageur.

La rivalité des savants, des hommes de lettres et des artistes favorise la mise en commun des cultures qui se développent et elle est un facteur de progrès pour toute l'Europe

La rivalité est aussi militaire et politique, et elle entraîne le développement des techniques de guerre et des armes.

La structuration qu'à imposé à l'espace européen la formation de l'Empire romain se traduit dans la persistance, 1000 ans après sa disparition de celui-ci en occident, d'une frontière qui suit grosso modo le tracé du Limes.

Avec la formation de l'Empire romain, l'Europe est nettement divisée en deux zones, les civilisés et les barbares, puis à partir du 4^{ème} siècle, les chrétiens et les païens. Le Limes, est une frontière fortifiée, gardée par des légions.

L' Empire est ensuite divisé en deux parties, Est et Ouest, la latine et la grecque, avec les capitales Rome et Constantinople. A l'Est, l'empire se maintient, à l'Ouest, il laisse la place à des royautes barbares et à l'évêque de Rome qui commence alors sa montée en puissance. A partir du 11^{ème} siècle, la rupture entre l'église de Rome et de Constantinople confère à la frontière entre l'Est et l'Ouest de l'Europe une dimension religieuse qu'elle garde aujourd'hui.

Entre le 12^{ème} et le 15^{ème} siècle, à l'époque de la première unification de l'Europe limitée à la chrétienté latine, Le limes est oublié mais une frontière sépare toujours le territoire de l'ancien empire à l'intérieur duquel les œuvres d'art et les reliques d'une part, les manuscrits et les styles architecturaux d'autre part voyagent du Sud au Nord. L'art Roman, par exemple, se propage à partir d'anciens centres tous situés sur les anciennes terres romaines, le Gothique à partir de l'Ile de France, puis de même les modèles antiques de l'architecture par les italiens.

Le conflit religieux entre les orthodoxes et les catholiques a exaspéré pour toujours les anciennes coupures entre la chrétienté latine et orthodoxe.

⁵ Marx et la pensée industrielle, il analyse et il est le témoin des transformations économiques

Le voisinage de l'espace orthodoxe, et plus tard celui de l'islam, exerce une influence sur les pays qui s'y trouvent exposés : sur leur vie politique et religieuse, sur leurs économies et cultures. Au sein même de la chrétienté latine, l'Europe centrale subit des guerres dévastatrices. La population y est longtemps plus clairsemée qu'à l'Occident, aussi y fait-on venir des colons des pays occidentaux, des juifs d'Europe.

L'extraordinaire développement scientifique européen des trois derniers siècles ne peut non plus être considéré isolément de l'Orient.

L'Islam a joué un rôle important avec les musulmans médiateurs qui transmettaient via l'Espagne des connaissances dévoilées ailleurs.

Pourtant, la prise de Constantinople crée une coupure entre les mondes chrétiens et musulmans. Les innovations arrivent à l'Est alors avec du retard, comme l'imprimerie ou la science moderne.

Les ex-territoires de l'Empire Ottoman, les populations musulmanes comme la Bulgarie, la Bosnie-Herzégovine ou l'Albanie sont considérés comme européens.

Il faut aussi signaler le poids croissant de l'Islam en Europe en raison des flux migratoires du 20^{ème} siècle. Ces musulmans se reconnaissent comme européens dans leur vie quotidienne et dans leur culture.

Autre aspect culturel et religieux, la Réforme qui introduit une nouvelle division de l'espace européen selon le critère religieux mais qui reproduit en fait l'opposition entre le Nord et le Sud.

Il est frappant de constater que la Réforme n'a pu être combattue au Nord du Limes.

Pour l'Orient, au Nord de la mer Noire, ce ne sont plus seulement les orthodoxes, mais d'abord les Mongols, qui ont soumis les provinces russes, et dans les Balkans, ce sont à partir du 14^{ème} siècle les Ottomans.

1.3 La géographie historique

L'un des éléments structurants de l'histoire européenne a été, à partir du 13^{ème} siècle, la division de l'Europe en nations, fracture à l'intérieur de l'Europe car les nations sont concurrentes. D'où l'originalité d'un projet politique qui doit assumer la diversité nationale et la sublimer.

L'Europe est un ensemble territorial composé de plus de 40 états anciens ou récents, et d'une cinquantaine de nations ou d'entités ethnolinguistiques plus ou moins affirmées, à vocation ou aspiration nationale. De nouvelles frontières émergent comme enveloppes d'états, le plus souvent en reprenant d'anciennes limites administratives internes.

Faute de pouvoir identifier l'Europe par des frontières naturelles, culturelles ou religieuses précises, la géographie historique ne fournit pas tous les éclairages. A son apogée, l'Empire romain est plus méditerranéen qu'européen : son pouvoir s'étend sur la totalité des rives de la Méditerranée, monte au nord-est jusqu'à la Grande-Bretagne, mais ne va pas au-delà du Limes, qui isole au nord-ouest de cette frontière des peuples dits barbares, habitant des territoires que personne ne considère hors d'Europe.

Les autres empires ayant occupé une vaste partie de l'espace européen connaissent des frontières mouvantes, qui n'offrent pas de repères politiques durables. L'Empire byzantin, dont l'influence sur l'Europe est incontestable – d'où le nom d'Empire romain d'orient donné par les historiens – apparaît d'avantage comme l'héritier de la dimension méditerranéenne de l'Empire romain, dominant les Balkans, que comme unificateur de l'ensemble des territoires européens. Plus tard, l'Empire ottoman, qui veut étendre l'espace musulman à l'ouest, donne davantage l'impression de vouloir rétrécir l'Europe en imposant son pouvoir, après avoir dominé les lieux sources de la culture européenne, comme à Belgrade pendant 150 ans, en Hongrie et en Transylvanie, et échouant aux portes de Vienne.

Autour de l'an mil, l'arrêt du christianisme devant l'expansion des mongols se fait sur une ligne allant de Moscou à Kiev.

La prise en compte des espaces couverts par les Empires austro-hongrois, ottoman, germanique, ou tsariste, ou l'addition de plusieurs d'entre eux, ne permet pas de déduire des frontières précises pour l'Europe. Cette absence de déterminisme historique est sans doute une des raisons de la fin de tous les

empires. Les quatre empires cités péricliront durant la Grande Guerre, le « national minant l'impérial » avant de l'abattre.

L'unité géopolitique de l'Europe était plus présente avant le 18^{ème}. D'une part, la religion chrétienne, par l'importance de son déploiement territorial, par la diffusion d'ordres unificateurs. D'autre part, l'essor du principe de nationalité était que naissant, la notion de frontière intra-européenne n'avait pas le sens que les Etats-nations vont lui donner par la suite.

2. L'ELARGISSEMENT DE L'UNION EUROPEENNE, LES NOUVELLES FRONTIERES

En explorant ainsi les confins européens, il apparaît qu'il faut se débarrasser d'une conception naïve de la frontière, de l'idée d'une frontière naturelle qui pourrait être définie spécifiquement. Comme l'écrit l'historien Krzysztof Pomian⁶ : « seule une mauvaise géographie qui ne tient compte du temps attribue à l'Europe des contours fixes. Seule l'histoire qui oublie ses propres principes confère à l'Europe un contenu unique et invariable ».

Le mot « Europe » est devenu un critère d'adhésion à l'Union Européenne « tout état européen peut en devenir membre » sans que le terme européen y soit défini.

L'adhésion d'un nouvel Etat membre nécessite outre qu'il soit un Etat européen⁷, de satisfaire à des critères politiques et économiques et de pouvoir assumer l'acquis communautaire. Le Conseil européen de Copenhague de juin 1993 a défini une série de critères d'adhésion : politique, des institutions stables avec un fonctionnement démocratique, la primauté du droit, les droits de l'homme, le respect des minorités et leur protection.

En juin 1992, le conseil de Lisbonne propose de: « combiner des éléments géographiques, historiques et culturels qui, ensemble, contribuent à l'identité européenne, les frontières se construiront au fil du temps ».

C'est dans ce cadre que le processus d'élargissement se poursuit avec l'intégration de dix pays en 2004, l'intégration de la Bulgarie et de la Roumanie en 2007, et avec l'étude des processus d'intégration de la Turquie et de la Russie.

2.1 La fragmentation et l'Union, le poids de l'Histoire

L'Europe est à la fois ancienne et future, elle est en évolution permanente. Elle s'élargit vers l'extérieur et vers l'intérieur avec la création de nouveaux Etats. En quelques années, plus de 14200 km de frontières internationales ont été créés en Europe, par changement de statut des tracés antérieurs, sans que cette novation soit le produit d'un conflit généralisé. Si un principe d'organisation

⁶ Auteur de l'Europe des Nations, 1990, le Vieux continent est pour lui à la fois une donnée biographique et une aventure intellectuelle

politique semble l'emporter, c'est celui du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes qui prévaut sur l'intangibilité des frontières.

Les futures frontières de l'Union ne doivent cependant pas devenir la ligne de partage entre prospérité et pauvreté. Or, le sort de la Serbie, du Kosovo, du Monténégro, de la Macédoine, de la Croatie, de la Bosnie et de l'Albanie est loin d'être clarifié. Les Balkans font certes géographiquement partie de l'Europe et ont une vocation, à terme, à devenir membres de l'Union. Pendant des siècles, ce fut également la zone la plus fragmentée, avec des sociétés morcelées, de nombreuses langues, des rivalités et des guerres répétées entre voisins. Ni l'Empire austro-hongrois, ni l'Empire ottoman, ni le 3^{ème} Reich, ni les régimes communistes n'ont réussi à unifier ces peuples ou même à apaiser les haines ancestrales. La ligne de fracture exacerbée entre l'islam et la religion orthodoxe passe au travers de ces sociétés, maintenant républiques, provinces ou zones autonomes, contribuant ainsi à un plus grand morcellement. Il faudra des décennies pour que ces peuples et les réfugiés réapprennent à vivre ensemble, expérimentent la démocratie, l'Etat de droit, l'économie de marché et parviennent à reconstruire leurs sociétés et leurs économies.

Quant à l'alliance avec un Dieu, est-il effectivement possible de comprendre l'Europe sans prendre en compte son patrimoine religieux, même s'il ne faut pas pour autant exclure d'autres éléments spirituels dont ceux antérieurs aux religions déistes. A cet égard, le passage de la Charte des Droits fondamentaux (approuvée au sommet de Nice de décembre 2002) le niant est un non-sens.

Le processus d'élargissement de l'Europe n'est pas aussi simple que peut l'être celui de l'Alliance Atlantique qui concerne essentiellement que la sécurité des nouveaux Etats.

2.2 Les frontières futures

A la fin des années 80, lorsque Mikhaël Gorbatchev mit en avant le thème de la « maison commune européenne » pour rapprocher l'Est et l'Ouest, il

⁷ La notion n'a jamais été définie ; lors du conseil du Luxembourg de 1997, la Turquie a pu voir sa demande d'adhésion éligible, celle du Maroc a été refusée en 1986

dénonça le processus de réduction de l'Europe à sa partie occidentale : « l'histoire de la Russie fait partie intégrante de l'histoire de la grande Europe. Les Russes, Ukrainiens, Biélorusses, Moldaves, Litvaniens, Lettons, Estoniens, Caréliens, et les autres peuples de notre pays ont tous contribué de manière notable au développement de la civilisation européenne⁸ ». la chute du Rideau de Fer a bouleversé les représentations géopolitiques et permis une sorte de redécouverte de la « grande Europe ». La question de l'élargissement de l'Union européenne s'est donc posée en des termes nouveaux. Les candidats possibles à l'adhésion se sont multipliés, et il a fallu établir des critères pour trier ces candidats.

La délimitation de l'Union européenne reste tout de même plus restrictive que celle de l'OSCE⁹ (54 membres, avec la totalité des états ex-URSS, le Canada et les Etats-Unis). Dans ce sens défini à Helsinki en 1975, l'Europe est l'ancien champ de la rivalité idéologique entre deux systèmes politiques, sociaux et militaires. Dans cette réalité, l'Europe s'efface devant l'Eurasie, autre réalité géopolitique qui inclut la Turquie et la Russie.

Il faut enfin considérer comme hors des limites géographiques européennes, les pays du Caucase, les pays du Machrek et du Maghreb, ainsi qu'Israël, malgré les discours qui tendent à le considérer comme européen. Le partenariat et la grande zone de libre échange annoncés pour 2010 et lancés lors de la Conférence interministérielle de Barcelone en 1995, demeurent les meilleures solutions de coopération et de relations interrégionales avec l'Europe. Il y a quelques années, le Maroc avait présenté, en vain, une demande d'adhésion à l'Union européenne ; malgré un fort courant de sympathie envers ce proche pays, le principe d'appartenance géographique avait alors été très opportunément rappelé par l'Union pour écarté cette sollicitation.

Il reste donc les pays de proximité européenne dont une partie du territoire pourrait être considérée comme européen ; l'Ukraine, la Biélorussie, la Russie. La coopération étroite avec l'Union européenne doit être maintenue et approfondie, de façon à maintenir la paix et la stabilité. La coopération pourrait

⁸ Perestroïka, 1987, Mikhaël Gorbatchev

⁹ Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe

prendre la forme de pactes, de zones de libre échange, voire d'une organisation institutionnelle originale sur une base régionale.

La Russie fait-elle partie de l'Europe

Depuis plusieurs siècles, c'est à la Russie que l'on demande de fixer les frontières ou les limites symboliques du continent européen. Le critère est, là politique. Les monts Oural ainsi que le fleuve Oural qui se jette dans la mer Caspienne sont, par tradition, considérés comme les supports orientaux du continent. Ce choix ne relève pas de la géographie mais de l'histoire¹⁰. Le géographe Tatichtchev de Pierre 1^{er} est le père de cette frontière à l'Est. Moscou était auparavant placée en Tartarie en Asie ; c'est le fruit de la stratégie d'une alliance avec l'occident détenteur des techniques militaires et minières nécessaires à la modernité. Pierre le Grand a ouvert un débouché sur la Baltique aux dépens de la Suède et, à la suite de cette action militaire, eût fondé sa capitale Saint-Petersbourg le 14 mai 1703, marquant l'ancrage volontariste de ce Tsar à l'Europe. Plus tard la frontière s'est étendue vers le Caucase. La réalité Russe qui se considérait comme « la troisième Rome » était plus impériale avec la conquête des espaces libres.

« L'Oural de Pierre le grand à de Gaulle », « la solidarité européenne de l'Atlantique à l'Oural, il faut d'abord que l'Union soviétique devienne Russe » selon le général, c'est le cas aujourd'hui mais l'adhésion de la Russie à un processus d'intégration à l'Union européenne est peu vraisemblable à moyen terme car la Russie tente toujours d'exister comme une grande puissance.

Le cas de l'Ukraine et de la Biélorussie est lié à celui de la Russie car l'histoire de ces Etats est intimement liée avec celle de la Russie et une forte population de russes y vivent.

D'un point de vue démographique, la population Russe se trouve par ailleurs essentiellement à l'ouest de l'Oural, même si le territoire de la Russie qui est le pays le plus vaste du Monde se trouve essentiellement à l'Est de l'Oural.

Selon Henri Mendras : « l'Europe de l'Atlantique à l'Oural » n'est qu'un trompe l'œil historique. Des portes de Westphalie jusqu'à Vladivostok dans

¹⁰ Michel Foucher, Fragments d'Europe, Fayard, Paris, 1993

l'immense plaine eurasiatique, l'Oural n'est pas une frontière « naturelle » et les villes de Sibérie sont plus « européennes » que Nijni-Novgorod ou Kiev.

Le plus ancien des candidats : la Turquie

La porte n'est toujours qu'entrouverte pour la Turquie après le dernier Conseil européen de Copenhague en décembre 2002. Les négociations seront retardées jusqu'à que soient remplies les critères de démocratie, d'indépendance de l'autorité judiciaire, de respect des droits de l'homme (notamment de la minorité Kurde de 16 millions de personnes), d'économie de marché, de règlement des litiges territoriaux en mer Egée avec la Grèce, de retrait des troupes turques à Chypre.

Un délai courant jusqu'en 2004 est aussi laissé à la Grèce et à la Turquie pour régler le différent en mer Egée, faute de quoi, ces questions seraient portées devant le tribunal international de La Haye.

La Turquie n'a qu'une petite partie de son territoire en Europe ; une large majorité de sa population et de son potentiel de développement interne et régional se trouve sur le territoire asiatique et sur les rivages du Sud de la Méditerranée. Depuis l'Accord d'association signé avec l'Europe des Six en 1963, l'Europe ne cesse de répéter, sans enthousiasme que la Turquie a vocation à devenir membre de l'Union ; le processus d'élargissement d'Helsinki a marqué ainsi une étape de plus dans ce lent processus. Les Etats-Unis poussent à l'intégration de la Turquie pour des raisons stratégiques, notamment dans le cadre de l'OTAN. Un grand marché de 70 millions d'habitants à nos portes (100 en 2020), constitue un argument de poids pour les milieux économiques et financiers européens. Enfin, la laïcisation et l'occidentalisation d'une partie de la société par Kemal Atatürk continuent d'attirer nos gouvernements. Il demeurera de toute manière un problème quasi insoluble d'intégration culturelle entre la société turque et la société occidentale attachée aux valeurs judéo-chrétiennes.

Même si les gouvernements européens arrivent à finaliser, à l'unanimité, cette intégration, il resterait à obtenir une majorité au sein des Parlements nationaux comme par exemple pour le Parlement allemand qui serait très prudent face à l'Etat le plus peuplé d'Europe et au plus grand pourvoyeur de travailleurs, libres de circuler sur le territoire de l'Union.

Sans attendre, il serait sage de continuer à développer des relations privilégiés, spéciales avec ce grand voisin et allié dans l'OTAN, en parallèle avec les négociations d'adhésion : c'est apparemment le grand virage politique pris par la Grèce lors du Conseil européen d'Helsinki.

La Turquie a montré son attachement aux valeurs démocratiques et à la grande famille européenne dans son traitement de la crise irakienne. Pourtant, la crainte de voir un Kurdistan indépendant à ses marches est réelle. La république d'Atatürk est née sur les décombres de l'Empire Ottoman en 1923, reste marquée par le « complexe de Sèvres », du nom du traité – rendu caduc par celui de Lausanne – qui prévoyait son démembrement. Fidèle à la ligne adoptée depuis Atatürk, la « petite Asie » cherche à briser toute velléité d'autonomie, émanant tant de sa propre minorité kurde (entre 12 et 16 millions de personnes) que des Kurdes (25 millions en tout) disséminés au delà de ses frontières. Une autre raison est avancée par Ankara pour justifier ses desseins est celle de la protection de minorité turcomane (500000 personnes officiellement, 2,5 millions de personnes selon les Turcs) qui résident en Irak à Kirkuk et à Mossoul, ces riches villes pétrolières du nord de l'Irak, gérées par l'Empire Ottoman puis par la Turquie jusqu'en 1926.

Le 14^{ème} sommet de l'OTAN a vu se poursuivre la controverse sur la candidature de la Turquie – membre de l'Alliance – à l'Union Européenne. Le président de la Convention européenne, le 8 novembre, considère que l'entrée de la Turquie représente « la fin de l'Union européenne », alors que le Président de la République considère le 22 novembre que : « je sais que la chose peut se discuter sur le plan géographique, mais pas sur le plan historique ni sur le plan de la civilisation, l'une des plus anciennes du monde, qui a beaucoup apporté à l'humanité ».

Aujourd'hui après la chute du mur de Berlin, l'Union est en marche pour associer l'Europe centrale et orientale. L'Europe est un siècle après le drame et la désintégration de 1914, en passe de s'unir à nouveau en un seul « empire ». Une convention européenne essaye de proposer un nouveau modèle pour les institutions européennes.

Mais, avant aborder le problème de l'élargissement et des institutions, quelle diversité de situation ? Quelle rapport entre la question irlandaise, la séparation des tchèques et des slovaques, le Front National en France, les conflits entre les Hongrois et les Roumains sur la Transylvanie, la guerre en Bosnie, l'autonomie des catalans, la réunification allemande et bien sûr le statut de Bruxelles !

La Charte des Droits fondamentaux

Les peuples de l'Europe, en établissant entre eux une union sans cesse plus étroite, ont décidé de partager un avenir pacifique fondé sur des valeurs communes.

Consciente de son patrimoine spirituel et moral, l'Union se fonde sur les valeurs indivisibles et universelles de dignité humaine, de liberté, d'égalité et de solidarité; elle repose sur le principe de la démocratie et le principe de l'État de droit. Elle place la personne au cœur de son action en instituant la citoyenneté de l'Union et en créant un espace de liberté, de sécurité et de justice.

L'Union contribue à la préservation et au développement de ces valeurs communes dans le respect de la diversité des cultures et des traditions des peuples de l'Europe, ainsi que de l'identité nationale des États membres et de l'organisation de leurs pouvoirs publics au niveau national, régional et local; elle cherche à promouvoir un développement équilibré et durable et assure la libre circulation des personnes, des biens, des services et des capitaux, ainsi que la liberté d'établissement.

A cette fin, il est nécessaire, en les rendant plus visibles dans une Charte, de renforcer la protection des droits fondamentaux à la lumière de l'évolution de la société, du progrès social et des développements scientifiques et technologiques.

La présente Charte réaffirme, dans le respect des compétences et des tâches de la Communauté et de l'Union, ainsi que du principe de subsidiarité, les droits qui résultent notamment des traditions constitutionnelles et des obligations internationales communes aux États membres, du traité sur l'Union européenne et des traités communautaires, de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, des Chartes

sociales adoptées par la Communauté et par le Conseil de l'Europe, ainsi que de la jurisprudence de la Cour de justice des Communautés européennes et de la Cour européenne des droits de l'homme.

La jouissance de ces droits entraîne des responsabilités et des devoirs tant à l'égard d'autrui qu'à l'égard de la communauté humaine et des générations futures.

2.3 Le processus d'élargissement et les défis

Le processus d'élargissement de l'Europe suit une méthode sans précédent. Il est probable qu'à terme, l'Union Européenne sera composée de 33 pays avec les 10 pays en phase d'entrée, la Bulgarie et la Roumanie, la Turquie et les pays des Balkans. En parallèle, l'Europe doit se doter des institutions qui en feront un acteur représentant 500 millions d'habitants de plus en plus éloignés des autres. C'est pour cette raison qu'a été lancée la Convention européenne pour répondre à la question : quelle Europe pour le futur¹¹.

Pour les quinze, cet élargissement apparaît inévitable pour deux raisons fondamentales : il s'agit de consolider les nouvelles démocraties du centre et du sud est de l'Europe et de repousser les frontières de l'Europe vers l'Est pour assurer la sécurité européenne. Le chancelier Kohl a sacrifié le deutschemark dans la négociation du traité de Maastricht en acceptant la revendication française de la monnaie unique en échange de l'élargissement vers l'Est. D'autres Etats membres voulaient utiliser l'élargissement pour freiner et diluer la tendance trop fédéraliste de l'intégration européenne : les Britanniques et certains Scandinaves ne cachent pas leur réticence à l'égard des transferts de souveraineté et espèrent rendre la délégation de compétences de plus en plus difficile avec l'augmentation de nombre de participants à l'Union. Enfin l'Allié d'Outre-Atlantique fait pression sur les Européens pour intégrer la Turquie. Un affaiblissement du système européen intégré, consécutif à un élargissement rapide et mal préparé préserverait l'hégémonie américaine actuelle, tant au plan économique, financier, politique que militaire.

L'année 2002 a marqué un tournant historique dans le processus d'élargissement de l'Union européenne, un pas décisif ayant été franchi en plusieurs étapes qui se sont rapidement enchaînées au cours du dernier

trimestre. Le 9 octobre, la Commission a adopté un «paquet élargissement 2002» comprenant un document de stratégie et un rapport relatif aux progrès réalisés par chacun des pays candidats sur la voie de l'adhésion ainsi que les rapports réguliers au sujet de chacun des pays concernés. Les 24 et 25 octobre, le Conseil européen de Bruxelles a approuvé les conclusions et recommandations résultant de ce «paquet». Les 12 et 13 décembre, le Conseil européen de Copenhague, donnant suite à ces recommandations, a conclu les négociations d'adhésion avec Chypre, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, Malte, la Pologne, la République tchèque, la Slovaquie et la Slovénie. L'adhésion de ces dix pays devrait devenir effective en 2004. Le même Conseil européen a par ailleurs entériné la communication de la Commission relative aux «feuilles de route» concernant la Bulgarie et la Roumanie, y compris des propositions visant à un accroissement significatif de l'aide de pré-adhésion en leur faveur, et a confirmé l'objectif d'accueillir ces deux pays comme membres à part entière de l'Union en 2007, sous réserve des progrès accomplis en regard des critères d'adhésion. En ce qui concerne la Turquie, le Conseil européen a indiqué que si, lors de sa session de décembre 2004, il décide, sur la base d'un rapport et d'une recommandation de la Commission, que ce pays satisfait aux critères politiques définis en 1993 à Copenhague pour l'adhésion de pays tiers à l'Union, il engagera alors sans délai les négociations d'adhésion avec lui.

Des défis majeurs sont encore à relever dans le processus d'élargissement de l'Europe: la réappropriation citoyenne car les citoyens ont de plus en plus de mal à comprendre et à percevoir la façon dont les lois sont élaborées et mises en forme, l'espace européen doit devenir un espace de sécurité et de justice et un acteur international dans le respect de nos intérêts et de nos valeurs.

¹¹ Au sommet de Laeken à la fin 2001

3. L'EMPIRE ET LES NATIONS

Les nations appartiennent pleinement à l'histoire de l'Europe et le triomphe du modèle de l'Etat nation est le fruit de l'association de ces nations avec l'appareil de l'Etat.

Ce dernier a de plus en plus de difficultés à contrôler ses frontières à cause d'une toujours plus grande fragmentation nationale, avec la pulvérisation régionaliste qui renforce « l'Europe-empire » et « l'Europe bureaucratique ». La difficulté est de concevoir une légitimation démocratique des décisions prises au delà de l'organisation étatique avec la disparition des frontières pour l'économie et la culture.

Le déclin des territoires serait un rude coup porté à l'Etat nation et conduirait à un modèle impérial. Une possibilité réside dans la création d'un cadre politique européen « post-national » universel, non nationaliste, fondé sur l'adhésion aux valeurs de la démocratie et de l'Etat de droit.

3.1 L'Etat et la Nation

L'Etat désigne à la fois une communauté humaine institutionnalisée et l'appareil administratif qui la gouverne. L'Etat réunit trois composantes : un territoire aux frontières délimitées et reconnues, une population et des pouvoirs publics. L'Etat du 21^{ème} siècle a de plus en plus de difficulté à contrôler son espace, ses frontières, les migrations de personnes ou de population, les flux financiers, et même la diffusion des images le concernant.

De la même manière, l'Etat souverain qui établit seul sur son territoire la loi, est de plus en plus soumis à des normes provenant d'entités supranationales.

La communauté humaine forme la nation qui marquée par la volonté de vivre ensemble¹² d'un groupe d'individus, l'attachement à des valeurs culturelles et religieuses, à une histoire et un passé commun. L'Europe est très marquée par la diversité et le nombre des nations qui la compose et la « chute du mur de Berlin » n'a fait qu'accentuer un phénomène de fragmentation interne du continent. Pas moins de 14200 km de frontières ont été créées en l'espace de 10 ans en Europe.

¹² Selon la définition d'Ernest Renan

.L'histoire des nations commence au 10^{ème} siècle. Plus de France éternelle, plus de peuple Allemand aux origines de l'Allemagne, c'est un des grands attrait du regard européen sur le haut Moyen-Age¹³. L'opposition entre ces deux peuples a été un des moteurs de nombreux conflits ou guerres en Europe. Pour la Grande Bretagne, la nation s'établit sur la mixtion entre les populations celto-romaines et les peuples de la mer¹⁴. Dépouillée d'un puissant ancrage continental en 1204 avec la capture de la Normandie par la France, l'Angleterre se retrouve anglaise et ses élites commencent à le revendiquer. Les nations appartiennent pleinement à l'histoire de l'Europe et une grande rivalité apparaît à partir du 12^{ème} siècle avec les Etats en voie de construction. Les frontières qui se créent alors seront très fluctuantes, elle indique au nom de qui l'on taxe ou juge.

La société médiévale fonctionne essentiellement par des loyautés privées, des dépendances et des liens féodaux, une imbrication de communautés monastiques, paroissiales et professionnelles, sans empêcher la formation de réseaux pour les grands chantiers artistiques.

L'histoire des frontières de l'Europe, intérieures et extérieures, est liée à cette circulation et aux réseaux qui se développent. Autant que les alliances matrimoniales des princes et les guerres de conquête, les réseaux monastiques et les solidarités marchandes ont largement contribué à dilater l'espace européen.

Le triomphe de l'Occident, ses avancées politiques, économiques et sociales est le fruit de l'association de l'Etat sécularisée et de la Nation.

En Europe, la nation fut le cadre et le théâtre de l'intégration, mais le concept de « nation » s'affaiblit pour faire place aux demandes d'intérêt et à l'individualité croissante des européens. L'individu entretient un nouveau rapport avec sa nationalité, il n'est plus prêt à tous les sacrifices. C'est dans ce nouveau cadre, ce nouvel espace que doit se développer une nouvelle articulation démocratique entre les nations qui composent l'Europe.

¹³ C Bruhl, Naissance de deux peuples, Français et Allemand

¹⁴ Comme les Saxons

3.2 L'inéluctable retour des nations contre la logique d'Empire

Dans la genèse européenne, l'intérêt pour l'Empire romain est important. Les historiens explorent attentivement la façon dont les peuples barbares ont investi les structures de l'Empire romain, les ont prolongées et enrichies. L'empire romain s'est prolongé sous la forme de l'état chrétien¹⁵. En 843, le partage de Verdun n'annule pas l'Empire et la reconstitution de l'Empire de Charlemagne, un « empire romain », reste un horizon politique chez les principaux héritiers. L'Empire peut ainsi être défini comme un héritage romain et comme une création médiévale.

Depuis la fin de l'Empire romain, ou, mieux, depuis la dislocation de l'Empire de Charlemagne, l'Europe occidentale nous apparaît divisée en nations, dont quelques unes, à certaines époques, ont cherché à exercer une hégémonie sur les autres, sans jamais y réussir de manière durable. Ce que Charles-Quint, Louis XVI, Napoléon 1^{er}, personne probablement ne le pourra dans l'avenir. L'établissement d'un nouvel empire romain ou de Charlemagne est devenu une impossibilité. La division de l'Europe est trop grande pour qu'une tentative de domination universelle existe. C'est aussi un moyen pour nombre de pays d'éviter la résurgence d'une domination de l'Europe par un des grands pays qui la compose.

La France, l'Angleterre, l'Allemagne et la Russie seront néanmoins toujours dans des centaines d'années les pièces essentielles du « damier européen ».

C'est par exemple pour éviter la pulvérisation des Etats assise sur la seule ethnicité, que les signataires du Traité de Versailles, Georges Clemenceau en tête, introduisirent le concept d'Etat-Nation, sur le modèle français à l'Est du continent. Ainsi furent constitués la Tchécoslovaquie et la Yougoslavie. La logique d'Empire fut ainsi écartée, au bénéfice d'une conception citoyenne et volontariste de la Nation.

Aussi, Hitler rêvait d'une Europe des micro nationalismes (le démantèlement des Etats-Nations étant la condition de la réalisation de son rêve chimérique), les fédéralistes européens sont, eux bien sur le point de la constituer.

¹⁵ KF. Werner, « une antiquité chrétienne prolongée, théâtre de la transmission de l'héritage romain et biblique aux peuples jusqu'alors païens ».

La pulvérisation régionaliste, en Europe, est donc le meilleur instrument pour asseoir toute logique d'Empire. Il s'agit, pour les revendications micro-nationalistes, de troquer le droit à l'identité contre la possibilité d'affirmer sa souveraineté.

La désintégration du monde communiste a mis en évidence des revendications de territoire. Elle a vu des morceaux de territoire sanctuarisés qui deviennent un impératif territorial indispensable à la perpétuation du groupe social, des nations en voie de formation, des changements de statut du territoire. Ainsi les nationalités nouvelles, appelées à devenir des nations ont besoin d'un Etat pour formaliser leur existence : exemples : la Biélorussie et la Moldavie, la Macédoine et la Bosnie. Autres faits saillants qui ne se limitent pas à la naissance de nouveaux états mais au renforcement des points forts ou des disparités de chaque territoire, l'éveil des particularismes et la volonté d'affirmation des pouvoirs de proximité.

Le cadre territorial est ainsi attaqué de l'intérieur (allégeances multiples, fragmentation des solidarités) et de l'extérieur (affaiblissement des frontières, écartement des espaces, ouverture des flux). Le dépassement de la logique territoriale semble hésiter entre deux directions : logique identitaire et logique marchande. Dans le premier cas, le facteur identitaire et l'émiettement du territoire mènent à une re-territorialisation (par le bas). Dans le second, les réseaux et la mise en cause de la puissance territorialisée conduisent à une subversion de la territorialité et de fait à un modèle impérial

Le déclin, voire la fin des territoires constitue sans doute le plus rude coup porté à l'Etat nation. Selon Rosenau¹⁶, au système international fondé sur les Etats nations se superpose un réseau de flux transnationaux.

Jean Monnet a écrit que « les Nations souveraines du passé ne sont plus le cadre où peuvent se régler les problèmes du présent, et la Communauté elle-même n'est qu'une étape vers des formes d'organisation du monde de demain ».

¹⁶ J Rosenau, Etude de la globale interdépendance, 1980

3.3 Vers le post-nationalisme

Il n'est pas encore approprié de parler de post-nationalisme, ni de conclure au déclin de l'Etat- Nation puisque c'est la forme politique que les nations émancipées veulent accéder mais le renforcement de la capacité européenne à gouverner est inconcevable sans l'extension de la base démocratique. Il faut pouvoir apprendre à se reconnaître au delà des frontières nationales.

Le dépassement du nationalisme s'exprime suivant deux modalités : le processus de « spill over » ou de débordement et l'apparition d'un nouveau centre de pouvoir.

Le renforcement de la coopération et de l'intégration européenne économique et bientôt juridique devrait donc générer le processus de « spill over » de l'économique vers le politique, et ce à une échelle supranationale. Dans la méthode d'intégration européenne choisie par les nations européennes, la multiplication d'espaces de coopération et l'adoption de politiques communes dans des domaines de plus en plus nombreux doivent conduire à l'émergence d'un nouveau centre de pouvoir supplantant les Etats membres et reléguant leur nationalisme au rang de pièce de musée.

Ce supranationalisme, démenti par les faits, vise à terme à l'apparition d'un Etat européen et d'une nation européenne. De ce point de vue, il ne sort pas d'une logique qui demeure stato-nationale. C'est le cadre choisi à Nice et à Laeken¹⁷ qui a conduit à donner un mandat à la Convention européenne.

Jean Marc Ferry¹⁸ propose lui de se tourner vers le post-nationalisme. L'Europe communautaire dispose désormais d'un espace public spécifique dans lequel les citoyens doivent effectuer de façon prioritaire leurs choix politiques. L'Etat-nation classique n'est plus le cadre idéal de la volonté politique des citoyens : le décentrement et la pluralisation des identités rendent impérative la consolidation d'un cadre politique européen post-national. Cela implique la disjonction entre l'ordre juridique de la communauté politique et l'ordre culturel des identités nationales, autrement dit la différenciation entre citoyenneté et nationalité. Il s'agit de promouvoir un authentique « patriotisme constitutionnel ¹⁹ », c'est à dire d'inventer un motif universaliste, non nationaliste, de participer au politique fondé sur l'adhésion aux valeurs de la

¹⁷ Sommets Européens

¹⁸ J-M Ferry, Discussions sur l'Europe, 1992

démocratie et de l'Etat de droit. Une première réalisation de ce principe se trouve avec la création d'une citoyenneté européenne²⁰ par le traité de Maastricht.

Le risque de poser la fin du territoire, c'est mettre en cause la vision militaire d'un espace fini à travers deux phénomènes : d'une part, la résurgence du facteur identitaire et la dispersion des identités qui ne s'incarnent plus dans une allégeance unique envers l'Etat ; d'autre part l'apparition de réseaux s'organisant en dehors de la logique de puissance territorialisée et la multiplication d'acteurs agissant en dehors du cadre de la souveraineté. Deux objectifs fondamentaux ont dominé les débuts de la construction européenne : la volonté de dépasser les affrontements qui avaient mené à des guerres mondiales dévastatrices et le désir de construire un nouvel équilibre européen avec en corollaire la relation avec les Etats-Unis.

¹⁹ Jurgens Habermas, *Après l'Etat nation* (initialement adopté pour le contexte ouest allemand)

²⁰ Est dans le Titre II de la Convention européenne : Citoyenneté de l'Union et les droits fondamentaux, article 5

4. LA FRANCE, L'OTAN ET LA SECURITE EUROPEENNE : NOUVELLES FRONTIERES

L'Europe n'assure plus seule sa sécurité et la sécurité de ses frontières depuis la fin du dernier conflit mondial. Les Américains sont parvenus à faire de l'OTAN, dans la période d'après-guerre froide, la pièce centrale de la nouvelle architecture européenne en matière de sécurité, après une période de compétition avec d'autres organisations compétentes dans le domaine de la sécurité européenne, telles l'UEO et la CSCE.

Entre 1947 et 1997, soit pendant 50 ans, la recherche par la France d'un nouvel équilibre entre l'Europe et les Etats-Unis en matière de sécurité est restée largement vaine. Il faut attendre le rapprochement entre Londres et Paris, consécutif à la guerre de Bosnie, et la déclaration de Saint-Malo, qui laissait présager une révolution des relations transatlantiques, pour que cette ambition trouve un début d'aboutissement. L'avènement de l'administration Bush, puis le 11 septembre ont bouleversé les structures et les concepts de l'Alliance.

Le processus d'élargissement de l'OTAN étend les frontières de l'Europe pour la sécurité et participe de fait à la stabilité du continent européen. Mais, le processus d'élargissement est entré en concurrence avec le processus d'élargissement de l'Union européenne.

Les chantiers sont nombreux comme la reconnaissance d'une clause de sécurité et de solidarité face au nouvel ensemble de risques et de menaces ou ouvrir des champs de coopérations renforcées en matière de défense et d'armement ou mettre en place une agence européenne de l'armement et de la recherche car en matière de recherche et de développement militaire, la différence de budget entre les Américains et les Européens n'est pas de cinq à deux, mais de cinq à un.

4.1 L'élargissement de l'OTAN à l'Est

La fin de la guerre froide offre une occasion unique d'édifier une meilleure architecture de sécurité dans l'ensemble de la zone euro-atlantique. L'objectif est d'assurer pour tous une plus grande stabilité et une plus grande sécurité dans la zone euro-atlantique, sans recréer des lignes de division. L'OTAN considère la sécurité comme un large concept englobant des éléments

politiques et économiques, ainsi que des éléments relatifs à la défense. C'est sur ce large concept que repose la nouvelle architecture de sécurité, qui est mise en place grâce à un processus graduel d'intégration et de coopération résultant d'une interaction des institutions multilatérales existant en Europe. Dans ce processus, qui est déjà bien engagé, l'Alliance a joué un rôle actif et essentiel, étant l'une des pierres angulaires de la stabilité et de la sécurité en Europe. L'OTAN veut aussi rester une alliance purement défensive dont le but fondamental est de préserver la paix dans la zone euro-atlantique et d'assurer la sécurité de ses membres. L'élargissement de l'OTAN a ainsi pour but de contribuer à accroître la stabilité et la sécurité de tous les pays de la zone euro-atlantique en permettant :

- d'encourager et de soutenir les réformes démocratiques, y compris le contrôle civil et démocratique des forces armées;
- de favoriser, dans les nouveaux pays membres de l'Alliance, les modes et habitudes de coopération, de consultation et de recherche de consensus qui caractérisent les relations entre les Alliés actuels;
- de promouvoir les relations de bon voisinage, ce qui profiterait à tous les pays de la zone euro-atlantique, qu'ils soient ou non membres de l'OTAN;
- de mettre l'accent sur la défense commune et d'en étendre les bénéfices, et d'accroître la transparence des plans de défense et des budgets militaires, en réduisant ainsi les risques d'instabilité que pourrait engendrer une approche exclusivement nationale des politiques de défense;
- de renforcer la tendance à l'intégration et à la coopération en Europe sur la base de valeurs démocratiques communes et ainsi de freiner la tendance inverse à la désintégration selon des axes ethniques et territoriaux;
- d'accroître la capacité de l'Alliance de contribuer à la sécurité européenne et internationale, y compris dans le cadre d'activités de maintien de la paix menées sous la responsabilité de l'OSCE et d'opérations de maintien de la paix placées sous l'autorité du Conseil de sécurité des Nations Unies, ainsi qu'à la faveur d'autres missions nouvelles;
- de consolider et d'élargir le partenariat transatlantique;

Le processus d'élargissement de l'OTAN s'inscrit dans le cadre d'une vaste architecture de sécurité européenne fondée sur une coopération véritable et

englobant l'ensemble de l'Europe. Il a pour but de venir en complément de l'élargissement de l'Union européenne, processus mené en parallèle qui, pour sa part, contribue également de façon significative à étendre la sécurité et la stabilité aux nouvelles démocraties, à l'Est.

Pour Vaclav Havel²¹, le dernier sommet de l'OTAN à Prague est celui d'un « élargissement considérable, une organisation embrassant tout l'espace culturel euro-américain sans égard aux revendications d'appartenance territoriale passées ou présentes des uns et des autres. Je comprends l'OTAN comme une organisation régionale qui couvre une civilisation, les pays de cet espace partagent une histoire, des traditions, des traits culturels et des valeurs. La Russie occupe une grosse partie de l'Europe, mais elle est indubitablement une entité euro-asiatique, entièrement autonome. Et son adhésion à l'Europe n'aurait aucun sens».

Les protocoles d'adhésion des derniers pays invités dans l'Alliance ont été signé en mars dernier, le sentiment qui prédomine en leur sein est celui d'une justice qui leur est rendue, la liquidation de l'héritage de Munich, du pacte Molotov - Ribbentrop et de Yalta²²».

4.2 Le nouveau compromis euro-atlantique

Depuis l'origine, l'attitude des Etats-Unis sur la question de la défense européenne a été à la fois ambiguë et lourde de conséquences. D'abord, la défense est un domaine où l'opinion des Etats-Unis compte plus pour les Européens que les autres. Les Européens ne se sentent pas libres d'agir dès que l'on parle de défense, puisqu'il en ont délégué la gestion à une organisation dont le principe est le leadership américain, l'Alliance atlantique.

Saint-Malo introduisit ainsi un nouvel acronyme dans l'histoire de l'Europe : la PESD politique européenne de sécurité et de défense²³. Les 3-4 décembre 1998 à Saint-Malo, Jacques Chirac et Tony Blair enclenchait un processus de rééquilibrage « l'Union devait avoir la capacité d'agir de façon autonome, fondée sur des forces militaires crédibles, et la possibilité de décider de leur emploi et de s'y préparer afin de pouvoir répondre aux crises internationales »

²¹ Le Monde le 22 novembre 2003

²² Source Ambassadeur à l'OTAN M d'Aboville

²³ ne doit pas être confondue avec l'IESD qui essentiellement un mécanisme technique de l'OTAN permettant à l'Union d'emprunter de moyens appartenant aux Etats-Unis

et la France acceptait « qu'en conformité avec nos obligations respectives au sein de l'OTAN, nous devons contribuer au dynamisme d'une Alliance atlantique modernisée ».

Le processus qui commence à Saint-Malo en novembre 1998 culmine deux ans après avec le Conseil européen de Nice, les américains mèneront un long combat en 1999, sur le refus des trois D « duplication, discrimination, découplage²⁴ » des moyens de l'OTAN.

Pourtant, la logique de Saint-Malo et l'objectif de l'équilibre resteront lettre morte si l'Union ne renforce pas ses capacités militaires. Les objectifs globaux d'Helsinki²⁵ représentent un premier pas dans cette direction.

Le sommet de Varsovie le 25 septembre 2002 consacre la NRF²⁶, force capable d'agir en tous points du globe en soutien des forces américaines engagées dans des opérations de gestion de crise. La France soutient la création de cette force mais pas pour les opérations préventives.

4.3 La sécurité entre élargissement et déséquilibre

L'évolution du contexte stratégique entraîne une série de transformations profondes. Elle se caractérise, en premier lieu, par une situation internationale durablement dégradée et marquée par l'imprévisibilité, l'accroissement des risques dus à la prolifération des armes de destruction massive et les nouvelles menaces liées au terrorisme. Le cadre international de notre politique de défense est en transformation. Le développement de l'Europe de défense, soutenue par la France, nous engage à développer la construction des capacités militaires européennes.

La crise irakienne va aussi entraîner des bouleversements au sein de l'Alliance Atlantique qu'il est encore impossible d'évaluer.

Dès l'après-guerre, Paris affirma sa confiance en la capacité de l'Europe à prendre en main son avenir, tandis que Londres estimait que le Vieux Continent ne pourra jamais assurer sa sécurité sans l'engagement permanent des Etats-Unis. Pour la France, un meilleur équilibre dans l'Alliance permettait d'atteindre trois objectifs : la démultiplication des forces nationales, le retour

²⁴ Madeleine Albright met en garde les européens sur la duplication des moyens

²⁵ Objectifs capacitaires pour une force européenne

²⁶ NRF, Nato Response Force

de l'Europe à son véritable rang sur la scène internationale, et le contrepoids à l'unitarisme des Etats-Unis.

Le déséquilibre ou plutôt l'asymétrie existe en effet à différents niveaux de part et d'autre de l'atlantique : géostratégique avec la différence de vulnérabilité entre l'Europe et les Etats-Unis, même après la fin de la guerre froide dans le contexte de nouvelles menaces, stratégique et militaire car les forces américaines sont conçues comme des forces de projection alors que les forces européennes sont conçues pour servir de défense avancée et technologique par la qualité des systèmes d'armement et le fossé technologique entre les Etats-Unis et ses partenaires. Le déséquilibre est aussi structurel et institutionnel avec le SACEUR²⁷ qui est un commandant de forces, américain, en Europe, mais surtout politique par l'influence excessive des Etats-Unis sur les décisions de l'Alliance, inhérente à toute hégémonie. Ces éléments sont exacerbés par l'opposition entre les cultures politico-militaires françaises et américaines. Paris n'a jamais aspiré à parvenir à un strict équilibre entre l'Europe et les Etats-Unis dans l'ensemble de ces domaines. L'objectif est plutôt de permettre un meilleur équilibre permettant de répondre à des scénarii de crise en particulier sur le théâtre européen.

La nouvelle administration américaine, pleine de vétérans de la guerre froide n'a que mépris pour la PESD. Mais le 11 septembre 2001 a fondamentalement changé à la fois les structures et les concepts des relations transatlantiques.

L'après 11 septembre a contraint la France à jouer de façon totalement nouvelle le jeu du rééquilibrage. Il n'est plus aujourd'hui question de créer au sein de l'OTAN le partenariat équilibré qui était auparavant l'idée fixe de la diplomatie française. Paris veut influencer la politique américaine en utilisant trois moyens :

en usant de sa qualité de membre de nombreuses organisations internationales, au Conseil de sécurité de l'ONU, à l'OTAN avec bientôt ses 26 membres appelé à devenir un centre de discussion²⁸.

en pesant de tout son poids de membre éminent de l'Union, dont l'influence internationale va continuer à croître quelque soit d'ailleurs l'avenir de la PESD, projet qui semble de plus en plus pertinent face à l'unitarisme américain.

²⁷ Supreme Allied Commander in Europe

²⁸ Les américains tentent de contourner l'influence française avec la prise de décision au Comité des Plans (DPC)

en jouant un rôle plus déterminé en tant que puissance militaire au sein de la NRF.

Le succès de va nécessiter comme dans le passé une étroite collaboration avec Londres comme pour le traité de Dunkerque.

La crise irakienne est une des illustration du fossé, exacerbé même, qui existe avec les américains et aussi avec certains européens.

L'Union européenne a du mal à disposer d'une identité militaire propre. Il faut aussi éviter que le consensus européen ne se fasse sur des attitudes pacifistes et sur le rejet des politiques de sécurité américaines, la polarisation des opinions sur un bellicisme américain et sur un pacifisme européen.

Le partenariat pour la paix

Dans la politique d'ouverture de l'Alliance vers les anciens pays du bloc communiste, l'administration Clinton a joué un grand rôle avec la formule du « partenariat pour la paix », annoncé officiellement lors du Sommet de Bruxelles des 10 et 11 janvier 1994 et qui regroupe aujourd'hui vingt-huit États.

Le lancement en 1994, de l'initiative du Partenariat pour la Paix (PPP) a ajouté une dimension nouvelle aux relations entre l'OTAN et ses pays partenaires, permettant le développement d'une coopération militaire pratique en fonction des différents intérêts et possibilités des pays qui y ont adhéré. Le programme du PPP vise à renforcer les planification et de formation et des exercices communs, et à accroître ainsi l'interopérabilité des forces armées des pays partenaires avec celles de l'OTAN. Il a également pour objectif de faciliter la transparence en ce qui concerne les processus d'établissement des plans et des budgets de défense nationaux, et le contrôle démocratique des forces armées. L'évolution du Partenariat pour la Paix et le programme de Partenariat pour la Paix, lancé au printemps 1997 sont décrits en détail ci-dessous.

Le Partenariat pour la Paix est une initiative majeure prise par l'OTAN au Sommet de Bruxelles de janvier 1994. Il vise à renforcer la stabilité et la sécurité à travers toute l'Europe. L'invitation à y adhérer a été adressée à tous les Etats participant aux travaux du Conseil de Coopération Nord Atlantique (CCNA)²⁹ et à d'autres Etats participant à ceux de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) capables et désireux de contribuer à ce

²⁹ rta.nato.int/nac.htm

programme. L'invitation a été acceptée par vingt sept pays. Les activités que chacun des Partenaires entreprend reposent sur des programmes de partenariat individuels élaborés en commun.

Axé sur la coopération en matière de défense , le programme du PPP dépasse cependant le cadre du dialogue et de la coopération pour instaurer un véritable partenariat. Il constitue désormais un élément important et permanent de l'architecture de sécurité européenne, et un moyen d'étendre et d'intensifier la coopération politique et militaire à travers toute l'Europe. Le programme du PPP continue à accroître la stabilité, à faire diminuer les menaces pour la paix et à favoriser le renforcement des relations de sécurité sur la base de la coopération pratique et de l'attachement aux principes démocratiques qui sont le fondement de l'Alliance. Conformément au document cadre du PPP, qui a été diffusé par les Chefs d'Etat et de gouvernement en même temps que l'invitation, l'OTAN s'engage à mener des consultations avec tout partenaire actif qui percevrait une menace directe contre son intérêt territorial, son indépendance politique ou sa sécurité

Les pays membres sont les pays de l'OTAN, les pays partenaires ayant des missions à l'OTAN (Albanie (ALB), Autriche (AUS), Azerbaïdjan (AZE), Biélorussie (BLR), Bulgarie (BUL), Finlande (FIN), Ancienne République Yougoslave de Macédoine (FYROM), Géorgie (GEO), Kazakhstan (KAZ), Lettonie (LAT), Lituanie (LIT), Moldavie (MOL), Roumanie (ROM), Fédération de Russie (RUS), Slovaquie (SVK), Slovénie (SVN), Suède (SWE), Suisse (SWI), Turkménistan (TUM), Ukraine (UKR), Ouzbékistan (UZB) et les pays ayant une représentation à l'OTAN, Arménie (ARM), Croatie (CRO), Estonie (EST), Irlande (IRL), République du Kirghizstan (KYR), Tadjikistan (TAJ)

Les frontières militaires de l'Europe peuvent alors être considérées comme étendues en dehors de son espace géographique connu.

5. QUELLE EUROPE ?

Il est quasiment certain que l'élargissement et l'adhésion d'au moins dix pays dans un avenir très proche transformeront profondément le caractère de cette Union. Une redéfinition des frontières extérieures d'une telle ampleur implique logiquement une redéfinition de l'identité intérieure et extérieure de la communauté politique qu'est l'Union européenne.

L'élargissement de l'Union à des nouveaux pays nécessite des choix stratégiques voire la redéfinition de la nature du projet Européen.

5.1 Les choix possible pour la poursuite de l'intégration

Une réforme institutionnelle satisfaisante n'a pu être réalisée ni à Amsterdam ni à Nice. Le risque de blocage institutionnel est important. Il n'est guère probable que les pays membres de l'UE seront capables de résoudre à 25 un problème qu'ils n'ont pas été en mesure de résoudre à 15. Une réforme qui se limiterait au cadre institutionnel au niveau européen paraît politiquement improbable. C'est pour cette raison que le mandat adopté lors du sommet européen de Laeken³⁰ pour le travail de la convention chargée de préparer la révision des traités en 2004 a été fixé de manière plus large, ne se limitant pas à la réforme des organes et des institutions de l'Union européenne. Les Européens doivent réfléchir aussi dans d'autres directions pour faire face à une hétérogénéité accrue des cultures, des économies, des systèmes politiques et des visions européennes des pays membres dans une Union élargie à 25 ou 27, voire plus.

Trois choix sont possibles pour la forme future de l'Union au sens institutionnel du terme :

- combiner les objectifs de l'approfondissement et de l'uniformité de l'Union, un tel choix se ferait nécessairement au détriment de l'objectif de l'élargissement. Or, si l'uniformité ne peut être garantie dans le cadre des 15 membres actuels – dont certains participent à tous les domaines de l'intégration- elle le sera

³⁰ Déclaration de Laeken. L'avenir de l'Union européenne, europa.eu.int/futurum/documents/offtext/doc151201_fr.htm

- encore moins dans une union élargie. Il s'agit là d'une combinaison impossible, étant donné que l'Union a déjà fait le choix de l'élargissement,
- sacrifier l'objectif de l'approfondissement afin de réaliser les deux objectifs de l'élargissement et de l'uniformité de l'Union européenne. Ce choix paraît peu souhaitable aux yeux de ceux des pays membres, dont l'Allemagne qui ne se contentent pas du statu quo de la construction européenne,
 - combiner les objectifs de l'approfondissement et de l'élargissement au détriment de l'uniformité de l'Union élargie.

L'abandon de l'uniformité au profit d'une intégration différenciée est une solution qui apparaît de plus en plus. Cette intégration différenciée pourrait couvrir plusieurs formes, temporelle ou selon l'espace couvert ou selon le degré d'intégration ou de cohésion dans l'Union. Dans ce cas de figure, les pays membres de l'Union européenne prennent la décision d'approfondir la construction européenne dans tel ou tel domaine en créant des obligations juridiques valables pour tous, mais ils accordent la possibilité à certains nombre d'entre eux de les mettre en œuvre avec du retard, par exemple après avoir rempli un certain nombre de critères. Tel fut le cas lorsque le Traité de Maastricht introduisit l'objectif légalement contraignant les pays membres de participer à l'Union politique et monétaire, donc au futur Euro, tout en ouvrant la voie au démarrage de la monnaie unique dans un cercle restreint de pays membres. Il s'agit de garantir un haut degré d'intégration de l'Union européenne tout en accordant des périodes d'adaptation et de transition aux pays candidats après leur adhésion à l'Union.

Le concept de noyau dur d'Europe à géométrie variable et d'Europe à la carte, par contre, impliquent un processus de différenciation au sein des pays membres qui ne revêt pas seulement un caractère passager. L'espace de l'Union serait effectivement subdivisé en plusieurs sous-ensembles pour une période indéterminée. Ce qui distingue ces trois concepts entre eux, c'est le degré de cohésion de l'Union. Un « noyau dur rassemblerait des pays qui veulent aller de l'avant dans plusieurs domaines à la fois ». Une Europe à géométrie variable, par contre, ouvrirait la voie à la construction de plusieurs sous-ensembles de pays qui renforceraient leur coopération dans des domaines différents. Le degré de cohésion serait plus grand dans le cas du noyau dur que

dans celui de la géométrie variable. Un noyau dur a plus de chances d'attirer d'autres pays, convaincus de la réussite de l'entreprise ou par peur d'avoir un statut de membre de seconde classe s'il restaient en dehors de celui-ci. Le ministre allemand des affaires étrangères a préféré parler de « centre de gravitation » pour ne pas véhiculer l'idée d'un noyau dur à caractère exclusif³¹. Le noyau dur reste une option théorique même s'il est possible de trouver dans l'histoire de la construction européenne un certain nombre d'exemples de sous-ensembles ayant renforcé leur coopération et leur intégration sectorielle, en général en dehors des traités : le système monétaire européen (SME) en 1978, les accords de Schengen sur la suppression des contrôles aux frontières entre les pays signataires, la mise sur pied de l'EUROCORPS, la coopération en matière de technologie de pointe dans le cadre du programme EUREKA qui inclut même des pays étrangers à la Communauté européenne. Une prolifération de telles coopérations ou intégrations sectorielles regroupant différents groupes de pays pourrait miner, à la longue, la cohésion de l'Union et tendre vers une solution d'Europe à la carte.

Il existe en Europe des ambitions et des volontés différentes. Il suffit d'examiner la liste des exceptions et des dérogations déjà inscrites dans les traités : tous les pays ne participent pas à l'Euro, tous ne sont pas membres de l'OTAN, tous ne voudront pas s'engager avec la même force dans le développement des capacités européennes de défense. Après le 11 septembre 2001, l'adoption d'un mandat d'arrêt européen s'est heurtée à des difficultés, et les politiques sont loin d'être harmonisées sur les questions d'asile et d'immigration. Pour répondre à ces décalages d'ambition, le système des coopérations renforcées a été mis en place. Il s'agit en effet de ne pas laisser aux plus réticents le soin de déterminer le rythme de la construction européenne et de permettre à ceux qui veulent aller plus loin de progresser vers une intégration plus poussée, à condition de garder une certaine unité institutionnelle et de ne pas affecter les acquis communautaires.

5.2 Vers un nouveau fédéralisme

L'Europe à géométrie variable représente une flexibilité horizontale. Un autre moyen serait de développer une flexibilité verticale : une législation cadre au

³¹ Forum sur la constitution de l'Europe, Berlin, mai 2000

niveau européen, une législation nationale détaillée et adaptée aux circonstances de plus en plus variées des pays membres.

Le poids que prend la problématique de la répartition et de la délimitation des compétences dans le système européen multi-niveaux pose la question du fédéralisme européen qui sous sa forme actuelle revêt un caractère de fédéralisme à l'envers. Le processus normal de fédéralisme s'engage normalement dans les domaines classiques de la souveraineté nationale – politique étrangère, sécurité extérieure et intérieure, monnaie- laissant d'autres politiques publiques aux composantes de la fédération. La CEE³², par contre, s'est d'abord occupée des « low politics », de questions économiques et d'un certain nombre de politiques publiques, laissant de côté les fonctions régaliennes – monnaie, politique étrangère et de défense, protection des frontières et des citoyens. Aujourd'hui, il faut remettre à l'endroit le modèle fédéral, s'occuper des grandes questions et développer la subsidiarité – double sens, répartition des compétences et exercice de ces compétences.

Cette transition vers un nouveau type de fédéralisme passerait selon Klaus Hänsch³³ par :

- une clarification des compétences respectives des différents niveaux,
- une redéfinition du degré d'intervention et de réglementation au niveau européen,
- une garantie du principe de subsidiarité par des procédures adéquates.

La redéfinition des tâches et des compétences comporte quant à elle le risque d'une remise en cause très étendue de l'acquis communautaire au cours du processus de négociation, crainte très répandue en France.

L'Europe est le seul continent à disposer d'un projet visant à édifier un système géopolitique polynational et multinational autonome, pas de nature impériale ni soumis à un état dominant et se soutenant de relations contractuelles entre les états membres. Au 18^{ème}, le juriste suisse Blunkhi écrivait que l'Europe est une confédération d'Etats réunis par l'idée commune de civilisation

³² Commission Economique Européenne

³³ Membre de la convention européenne

Les fondements sont politiques et juridiques : Etat de droit et fonctionnement démocratiques des institutions. Elle prolonge de fait l'héritage des Lumières, la diffusion des formes politiques les plus avancées.

Avec l'entrée de ceux que l'on appelle, depuis une décennie, que par le vocable anodin de PECO³⁴ dans l'ensemble européen, le système mis en place par Jean Monnet aura démontré sa caducité : supranationalité, fédéralisme, unanimité, voire majorité qualifiée buteront définitivement sur une Europe à 28. Ainsi l'élargissement européen pourra-t-il plus facilement se faire par l'intégration de plus petites entités politiques : dans le même temps, le pouvoir fédéral en sera d'autant plus renforcé. Ces Etats disposeront de bien moins de marges de souveraineté que n'en ont aujourd'hui les différents Etats constitutifs des Etats-Unis d'Amérique.

5.3 L'Europe après la crise irakienne

La réaction de l'Administration Bush à l'invocation historique par l'Alliance de l'article 5, après les attentats du 11 septembre 2001, de son traité fondateur fut le résultat direct de l'expérience faite par les Etats-Unis au Kosovo. L'unilatéralisme semblait avoir à nouveau la bride sur le cou. La crise irakienne ne fait que confirmer les événements survenus depuis bientôt deux ans.

« La pensée américaine en ce qui concerne les organisations internationales est la suivante : les Etats-Unis représentent la Force au service du bien dans le monde. Donc toute contrainte pesant sur eux est mauvaise »³⁵. « C'est la mission qui doit déterminer la coalition, pas l'inverse³⁶ ».

Les principaux arguments politiques français sont la nécessité d'une réponse politique et diplomatique sur la réponse militaire, la limitation de la riposte militaire à Al Qaïda, la non extension des opérations au delà de l'Afghanistan, la nécessité d'un mandat de l'ONU, et la nécessité de s'occuper du conflit israélo-palestinien. En fait l'écart s'est élargi quand la victoire en Afghanistan encouragea l'Administration américaine à croire que Dieu – ou tout au moins le droit – était de son côté. Plus l'écart grandissait, plus le projet de rééquilibrage des relations transatlantiques perdait de sa réalité.

³⁴ Pays d'Europe Centrale et Orientale

³⁵ J Lindley-French « US the new Leviathan ».

Chris Patten³⁷ refute la dernière analyse de l'américain Robert Kagan selon lequel, dans un nouvel ordre mondial, la puissance militaire appartiendrait aux Etats-Unis tandis que l'Europe se contenterait des instruments secondaires, législation, négociations et gestion de crises. Monsieur Patten estime que l'Europe peut réaffirmer son autorité et que la relation transatlantique peut être restaurée à condition que la Grande Bretagne et la France agisse de concert. Après la guerre en Irak, M Blair devra insister auprès des américains sur l'octroi d'un rôle central aux nations unies et la relance d'un processus de paix au moyen orient, d'où la nécessité pour la Grande Bretagne de rétablir ses liens avec la France et l'Allemagne.

A l'opposé, David From³⁸, proche du président Bush et auteur du discours sur « l'axe du mal » appelle Tony Blair à avoir le courage de tourner le dos à l'Europe : « la Grande Bretagne n'a pas besoin de l'Europe pour être puissante alors que l'Europe a besoin d'elle. pourquoi ne pas chercher à institutionnaliser sa nouvelle alliance militaire avec les Etats Unis ? Toute tentative pour relancer les organismes internationaux sera vouée à l'échec, la Grande Bretagne n'y gagnera rien. Il n'est pas nécessaire d'accroître l'influence politique de la France. Mieux vaut pour le Royaume Uni mettre au point et rénover des institutions permettant à une alliance anglo-américaine d'agir sans risquer le veto de gouvernements qui s'opposent aux valeurs et aux objectifs de cette alliance. »

La PESD a été mise à mal par ce nouveau conflit post-11 septembre tout comme l'intégrité de l'Alliance atlantique en plein élargissement. Un nécessaire équilibrage des relations entre l'OTAN, l'Union européenne et les Etats-Unis devient plus que nécessaire pour affronter les nouvelles menaces à l'aube du 21^{ème} siècle.

³⁶ Paul Wolfowitz, secrétaire adjoint à la défense

³⁷ Dans l'Observer du 24 mars 2003

³⁸ Dans le Daily Telegraph du 24 mars 2003

CONCLUSION

« Europe était originaire d'Asie, elle ne vint jamais dans le pays que les grecs appelaient Europe ; elle vint seulement de Phénicie en Crète, et de Crète en Lycie »³⁹.

L'Europe, dans sa totalité comme dans ses composantes, ne peut pas se définir par des limites géographiques statiques mais par le mouvement même de la construction européenne. Il faut accepter une géopolitique « floue » insistant moins sur les frontières finales politiques que sur les interdépendances : respect des frontières et des traités de voisinage, progressivité des pratiques d'intégration, en se concentrant sur les processus de rapprochement que sur d'hypothétiques limites ultimes. « La géographie de l'Europe est dans sa politique ».

L'élargissement donne au processus d'intégration européenne une nouvelle dynamique. C'est là une occasion de faire progresser les relations avec les pays voisins sur la base de valeurs politiques et économiques communes. L'Union demeure résolue à éviter la formation de nouvelles lignes de démarcation en Europe et à promouvoir la stabilité et la prospérité à l'intérieur et au-delà des nouvelles frontières de l'Union. Il ne faut pas chercher les frontières de l'Europe mais construire l'Union européenne fondée sur l'héritage et le partage de valeurs communes.

L'essentiel du message européen : la liberté, la paix et la culture, risque de se perdre dans les méandres de réglementations de plus en plus tatillonnes, sur des objectifs relativement secondaires. Il faut se rappeler que l'Europe est la savante combinaison d'héritages commun – parmi lesquels la pensée classique, l'héritage judéo-chrétien, les Lumières- et du génie propre à chacun de ses peuples. Ceci suppose de savoir construire l'Europe dans une multiplicité d'échelles, faisant un continent à dimensions diversifiées et complémentaires. En définitive, l'avenir de la construction européenne dépend de la capacité de

³⁹ Hérodote

l'Europe à respecter l'esprit d'égalité, tout en évitant les travers de l'égalitarisme extrême.

L'Europe de demain se cherche un passé, les européens qui attendent de l'Union des symboles et du sens plutôt qu'on leur parle de PAC, PESC ou BCE. Les pionniers de l'Europe avaient vu le danger et tentèrent d'insuffler du sens à leur projet là où le vide menaçait. L'Europe des Six se choisit un héros, Charlemagne, qui incarnerait le mythe des origines. Elle se dota d'un drapeau et d'un hymne. Le nom de Charlemagne ne parle pas à tous les européens, seulement à ceux qui vivent dans les frontières de l'ex-empire carolingien (à peu près l'Europe des Six). C'est sa capacité à brasser et à agréger les influences très diverses qui fait la force de l'Europe à l'image de sa culture judéo-christiano-gréco-latine.

« Comme la mythologie, Europe nous ramène toujours à une histoire d'amour ; comme l'histoire nous l'a appris, elle n'a cessé de chercher une réconciliation entre sagesse et pouvoir. Demain encore, l'Europe ne vivra que si les peuples qui la composent continuent d'aimer et de promouvoir les valeurs humaines héritées de la civilisation.

BIBLIOGRAPHIE

Fragments d'Europe de Michel Foucher

Que sais-je ? L'Ukraine

Les nouvelles relations internationales, Marie-Claude Smouts, 1998

Que sais-je ? Histoire de la construction européenne, Charles Zorgbibe

Quelle identité pour l'Europe ? Riva Kastoryano

L'idée d'Europe dans l'histoire, JB Duroselle, 1965

Actes du forum 2000 « les frontières de l'Europe » FX Guibert

« Les frontières de l'Europe » Barnavie et Goosens

En attente d'Europe, Marc Abélès, 1996

L'Europe, l'espace, le temps, les hommes, Fernand Braudel, 1987

Après l'Etat nation, Habermas

L'identité de l'Europe Gérard-François Dumont

L'élargissement de l'UE après le sommet d'Helsinki, Revue internationale et stratégique

L'Europe des Européens, Henri Mendras 1997

Quelle forme future pour l'Union européenne, Joachim Schild

La France, l'OTAN et la sécurité européenne, Jolyon Howorth, revue politique étrangère

La prospective dans l'Union Européenne, M Leray de l'Union Européenne, 10 décembre 2002

Qu'est-ce qu'une nation ? Ernest Renan

SOMMAIRE

<u>INTRODUCTION</u>	page 1
<u>1. L'ASPECT HISTORIQUE ET GEOGRAPHIQUE DES FRONTIERES</u>	page 3
1.1 La géographie naturelle	page 3
1.2 La géographie culturelle et religieuse	page 5
1.3 La géographie historique	page 8
<u>2. L'ELARGISSEMENT DE L'UNION EUROPEENNE.</u>	page 10
<u>LES NOUVELLES FRONTIERES</u>	
2.1 La fragmentation et l'Union, le poids de l'Histoire	page 10
2.2 Les frontières futures	page 11
2.3 Le processus d'élargissement et les défis	page 17
La Charte des droits fondamentaux	page 16
<u>3. L'EMPIRE ET LES NATIONS</u>	page 19
3.1 L'Etat et la Nation	page 19
3.2 L'inéluctable retour des nations contre la logique d'Empire	page 21
3.3 Vers le post-nationalisme	page 23
<u>4. LA FRANCE, L'OTAN ET LA SECURITE EUROPEENNE :</u>	page 25
<u>NOUVELLES FRONTIERES</u>	
4.1 L'élargissement de l'OTAN à l'Est	page 25
4.2 Le nouveau compromis euro-atlantique	page 27
4.3 La sécurité entre élargissement et déséquilibre	page 28
Le partenariat pour la paix	page 30
<u>5. QUELLE EUROPE ?</u>	page 32
5.1 Les choix possible pour la poursuite de l'intégration	page 32
5.2 Vers un nouveau fédéralisme	page 34
5.3 L'Europe après la crise irakienne	page 36
<u>CONCLUSION</u>	page 38
<u>BIBLIOGRAPHIE</u>	page 40
ANNEXE 1	« L'Europe empire »
ANNEXE 2	« Les limites géographiques »
ANNEXE 3	« L'Europe marquée par la religion »
ANNEXE 4	« L'Europe à 27 Etats »
ANNEXE 5	« La question russe »
ANNEXE 6	« La question turque »